Commune de BOURSIES

Enquête publique sur le projet de révision de la carte communale

Par arrêté du 10 novembre 2020, le Maire de la commune de BOURSIES a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision de la carte communale.

A cet effet, M. Marc BRILLET a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Lille comme commissaire-enquêteur. L'enquête publique se déroulera à la mairie de BOURSIES, 16 Route Nationale 59400 BOURSIES, du 8 décembre 2020 au 8 janvier 2021 aux jours et horaires d'ouverture suivants : mardi de 13 h à 16 h 30 / vendredi de 14 h à 18 h.

Pendant toute la durée de l'enquête susvisée, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier :

- sur support papier en mairie de BOURSIES aux jours et horaires d'ouverture ;
- sur le site internet du Pays du Cambrèsis à l'adresse suivante : http://www.paysducambresis.fr/boursies

Les observations sur le projet de carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie. Elles peuvent également être transmises par voie postale à la mairie de BOURSIES à l'attention de M. le Commissaire-Enquêteur ou par voie électronique à l'adresse suivante : registrerevisioncartecommunaleboursies@orange.fr.

M. le Commissaire-Enquêteur recevra en mairie de BOURSIES : le mardi 8 décembre 2020 de 9 h à 12 h, le samedi 12 décembre 2020 de 9 h à 12 h et le vendredi 8 janvier 2021 de 14 h à 17 h.

A l'issue de l'enquête publique et des conclusions du commissaire-enquêteur, la carte communale sera approuvée par délibération du conseil municipal, puis par arrêté préfectoral. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de BOURSIES et à la préfecture du Nord, aux jours et horaires habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet du Pays du Cambrèsis pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

le 17/11/2020 le Maire, RAHEM S.

ahe